



# MAIRIE DE THERINES

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2019

Nombre de membres composant le Conseil : 9

Nombre de membres représentés : 8

L'an 2019, le Vendredi 5 avril, à 20 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date 25 mars 2019.

Présidente de séance : Mme Lina HEREL, Maire.

Etaient présents : MMS Lina HEREL, BENARD Emilie, Anne-Marie RIBEIRO, Raymond PLET, Alex KACHAKCHAR, Alain CHAUDRON Roland VASSEUR, David JOUDON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Françoise DOUCET

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Monsieur David JOUDON pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 février 2019.

### Délibération 2019-006

#### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Compte de Gestion est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

### Délibération 2019-007

#### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

44

Président de Séance pour le Compte Administratif 2018 : Mr Alex KACHAKCHAR.

Les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2018 à l'unanimité des membres présents lequel présente les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 2018 :	- 179 431.13 €
Recettes 2018 :	+ 212 303.63 €
Résultat 2017 reportée	+ 64 158.82 €
<b>Résultat de Fonctionnement excédent :</b>	<b>+ 97 031.32 €</b>

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses 2018 :	- 107 482.73 €
Recettes 2018 :	+ 59 566.14 €
Résultat 2017 reportée	+ 87 740.13 €
<b>Résultat d'Investissement excédent :</b>	<b>+ 39 823.54 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENT 136 854.86 €**

Délibération 2019-008

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Les Membres du Conseil Municipal ;

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement de 97 031.32 € et un excédent d'investissement de 39 823.54 € décide d'affecter sur le budget primitif 2019 :

Compte 001 - Investissement recettes :	39 823.97 €
Reprise des RAR excédent :	10 400.00 €
Compte 002 - excédent de fonctionnement :	97 031.32 €

Délibération 2019-009

VOTE DES QUATRES TAXES DIRECTES LOCALES

Mme Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixé les taux des quatre grands impôts locaux. Elle précise que pour 2019 le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties est égal à 1.022

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 57 771 euros ;

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le maintien des taux pour l'année 2019.**

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

	Taux année 2019	Bases	Produits
TH	18.17 %	176 500	32 070 €
TFB	11.67 %	105 400	12 300 €
TFNB	27.02 %	46 500	12 564 €
CFE	19.46 %	4 300	837 €
<b>TOTAL</b>			<b>57 771 €</b>

**Délibération 2019-010**

**CHOIX D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Mme le Maire présente les différentes propositions pour l'achat d'un véhicule type Kangoo pour le service technique et ce en remplacement du tracteur.

Le conseil étudie les propositions présentées :

1°) Kangoo de 2007 avec 180.000 km au prix de 3 500 € TTC

2°) Kangoo de 2013 avec 116.000 km au prix de 5 500 € TTC –garantie garage de 8 mois.

Il est demandé de prévoir un crochet d'attelage et un flochage « commune de Thérines ». Il est précisé que l'entretien du véhicule sera fait au garage.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition d'achat du Kangoo le plus récent avec le moins de kilomètres et autorise Mme le Maire à signer le bon de commande et les documents nécessaires à l'achat du véhicule.

**Délibération 2019-011**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Mme le Maire présente le budget primitif 2019.

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses	285 891 €
Recettes	285 891 €

Investissement

Dépenses	101 806 €
Recettes	101 806 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019.

**Délibération 2019-012**

**CONVENTION DE GRAVILLONNAGES 2019**

Mr PLET présente les devis établis par la Communauté de Communes de la Picardie Verte sur les réparations et travaux de gravillonnages sur les rues de St Maur et rue à Cailloux.

Les devis s'élèvent à la somme suivante :

Rue à Cailloux	6 125.44 € HT soit 7 350.53 € TTC
Rue de St Maur	10 971.14 € HT soit 13 165.36 € TTC

Après débat le conseil municipal valide à l'unanimité les devis pour un montant total de 20 515.89 € TTC et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

**Délibération 2019-013**

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LE SIRS DE HAUTBOS**

Considérant les démissions du conseil municipal et de fait de la commission du SIRS de HAUTBOS de Mme Magalie GRUGEON en tant que délégué et de Mr Laurent LEBAS en tant que délégué suppléant. Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de renommer un membre pour cette commission.

Mme Emilie BENARD se porte volontaire pour intégrer la commission SIRS de HAUTBOS.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Mme Emilie BENARD.

**VENTE TRACTEUR**

Suite aux différentes propositions d'achat pour le tracteur de la commune, le conseil municipal retient la proposition de Mr DONNE Jean-Luc pour un montant de 1 800 € net vendeur.

Délibération 2019-014

**DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN**

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,  
Vu la délibération prise par le conseil municipal n° 2014-0032 en date du 24 octobre 2014 instaurant la taxe d'aménagement, fixant le taux et les exonérations facultatives,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme,

**Option 1 : totalement**

- les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**PRÉPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019**

Mme le Maire rappelle la date des élections européennes le 26 mai prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 conformément aux prescriptions de la Préfecture de Beauvais.

Le bureau est établi de la façon suivante :

8 h 00 à 10 h 30	Anne-Marie RIBEIRO – David JOUDON
10 h 30 à 13 h 00	Roland VASSEUR – Françoise DOUCET
13 h 00 à 15 h 30	Alain CHAUDRON – Philippe HÉREL
15 30 à 18 h 00	Lina HÉREL – Emilie BENARD

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Logements communaux**

Mme le Maire fait le compte rendu des premiers diagnostics sur le logement communal situé au 4 chemin Nicole. De lourds travaux sont à prévoir si l'on souhaite relouer ce logement ;

Mme le Maire fait part d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant le logement 8 chemin Nicole.

- Mr PLET et Mr CHAUDRON font le compte rendu de la visite des membres du CHSCT du centre de gestion de la fonction publique territoriale suite à la demande de Mme PELLETIER Katia (courrier adressé au CDG) pour rappel Mme le maire précise au conseil que cet agent est en arrêt depuis un an.
- Le rapport écrit nous parviendra prochainement. Cependant il est à noter que la douche pour le personnel est non obligatoire du fait des travaux qu'ils réalisent. Une armoire vestiaire sera fournie afin qu'ils puissent ranger leurs affaires si besoin. Au point de vue sécurité, un pantalon spécifique pour utilisation de tronçonneuse sera fourni afin de respecter les règles de sécurité.

Séance levée à 22h40

Suivent les signatures